

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Lac-des-Aigles tenue le 6 juillet 2020 à la salle communautaire, située au sous-sol de l'édifice municipal au 75 de la rue Principale à Lac-des-Aigles.

Présences : M. Pierre Bossé, maire
MMÉ Vicky Ouellet, conseillère # 3
MM. Michel Dubé, conseiller # 1
Serge Demers, conseiller # 2
Luc Sirois, conseiller # 4
Frédéric Dubé, conseiller # 6
Présence par ZOOM: M. Simon Bois, conseiller # 5

Les membres présents forment le quorum.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, Monsieur Pierre Bossé, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte à 19 h 34. Madame Francine Beaulieu, directrice générale fait fonction de secrétaire.

149-20 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour. Chaque membre du conseil en a reçu une copie.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

D'accepter l'ordre du jour et que soit ajouté à l'item « Affaires nouvelles », les points suivants :

- 28.1 Appel de projets volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale – Projet d'étude d'opportunité / de faisabilité en Loisirs
- 28.2 Belvédère – Enseigne halte, observatoire et toilette
- 28.3 Portable caserne
- 28.4 Cour municipale
- 28.5 Forfait firme DHC avocats
- 28.6 Plage
- 28.7 Partage – Projet avec la Municipalité de Saint-Guy – Volet 4

Et que l'item « Affaires nouvelles » demeure ouvert :

- 1. Ouverture de la session
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Approbation du procès-verbal et compte-rendu de la séance ordinaire tenue le 1^{er} juin 2020
- 4. Comptes
- 5. Correspondance
- 6. Avis de motion, dépôt et présentation du projet de Règlement # 168-20 Obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau pour tout immeuble desservi
- 7. Avis de motion, dépôt et présentation du projet de Règlement # 169-20 Aide aux commerces et entreprises
- 8. Terrains industriels
- 9. Demande des Habitations économiques – Toiture
- 10. Demande d'aide – Association de l'ensemencement
- 11. Subvention ensemencement – Fondation de la Faune
- 12. Projet Nord-du-Lac
- 13. Projet trottoirs Phase 2 – Servitudes
- 14. Projet trottoirs Phase 2 – Demande de soumissions et permission de voirie
- 15. Jeux d'eau
- 16. Modules de Jeux
- 17. Échangeurs d'air
- 18. Renouvellement contrat MTQ Hiver
- 19. Local de l'Âge d'or – Cuisines collectives
- 20. Toilette au Parc belvédère ouverture
- 21. Proposition d'Excavation Jean-Guy Roy inc.
- 22. Demande d'appui – Projet d'AgroÉnergie de l'Est déposé par M. Jacques Boucher
- 23. Camp de jour – Sorties et budget
- 24. Informations – Dossier de M. Tsiminos
- 25. ADVL – Participation à la Foire nationale de l'emploi de Montréal et cotisation
- 26. Fonds Jeunesse Témiscouata
- 27. Demande compagnon eau potable et eaux usées
- 28. Affaires nouvelles
- 29. Clôture et levée de la séance

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

150-20

3.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL ET COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 1^{ER} JUIN 2020

Chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Droit de veto du maire sur le procès-verbal et compte-rendu de la séance ordinaire tenue le 1^{er} juin 2020 et le Point 15 sera traité ce soir au point 8.1.

D'accepter le procès-verbal et compte-rendu de la séance ordinaire tenue le 4 mai 2020 sauf le point 15.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

151-20

4.

COMPTES

Chaque membre du conseil a reçu la liste des comptes par courriel ce matin et une copie papier leur est remise ce soir. Personne n'a de questions et aucune discussion n'a lieu.

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

D'autoriser le paiement des comptes suivants :

COMPTES INCOMPRESSIBLES PAYÉS

<u>Salaire des employés</u>	<u>Total</u>	<u>20 427.77 \$</u>
Chèque # 14334 à # 14364	Chèques de la liste des comptes du 1 juin 2020	
Chèque # 14365 Shaw Direct	Câble chalet-juin	79.32 \$
Chèque # 14366 Hydro-Québec	Électricité (10)	6 860.72 \$
Chèque # 14367 Déry télécom	Téléphone (6)	363.88 \$
Chèque # 14368 C.S. Fleuve-et-des-Lacs	Réso 83-20 Formation David SSQ	290.00 \$
Chèque # 14369 Revenu Québec	FPA- Juin	249.48 \$
Chèque # 14370 Revenu Canada	Remises juin 2020 (eur)	302.61 \$
Chèque # 14371 Revenu Québec	Remises juin 2020 (eur)	2 449.05 \$
Chèque # 14372 Chantal Corbin	Réso 349-19 Conciergerie juin + fleurs	1 078.75 \$
Chèque # 14373 Pauline Beaulieu	Réso 349-19 Entretien des chalets-juin	106.98 \$
Chèque # 14374 ADVL	Réso 23-20 Appui projet stratégie marketing Territorial	775.00 \$
Chèque # 14375 Dépanneur Chez Carolie	Réso 115-20 Programme d'aide aux commerces	10 000.00 \$
Chèque # 14376 Ministre des finances	1er versement Sûreté du Québec	14 077.00 \$
RA Fondation CSN	Cotisation des employés 24-05-2020 au 20-06-2020	1 103.18 \$
	Cotisation de l'employeur 24-05-2020 au 20-06-2020	110.32 \$
Visa	Portable loisir, papeterie, masques, gants...	1 088.26 \$
	<u>Total</u>	<u>37 735.97 \$</u>

COMPTES À PAYER

1 Alcide Ouellet et fils	Thermostat pour tracteur + boulon	147.20 \$
2 Beaulieu Pauline	Grille - pain, bouilloire, ustensiles...	95.18 \$
3 Beaulieu Francine	Réso 70-20 Clés et pot de fleurs	36.66 \$
4 Biologie aménagement BSL	Analyse des eaux	381.72 \$
5 Bourgoin Langis	Pièces pour génératrice	498.75 \$
6 Breault Jonathan	6 repas (Incendie camion Jaffa)	60.00 \$
7 Carrefour du camion	Réparation camion	334.96 \$
8 Dépanneur Chez Carolie	Certificat cadeau bébé Vicky Heppell (Florence)	100.00 \$
9 Dickner	Boyau, base	116.73 \$
10 École Nationale des pompiers	Examen Brandon	106.34 \$
11 Électronique Mercier	Service numérique 418-868-6500	148.73 \$
12 Entreprises Boucher et Santerre	Essence et huile	543.39 \$
13 Excavation Jean-Guy Roy	Voyage terre mixte	212.70 \$
14 Fonds d'information sur Territoire	Avis de mutation mai	15.00 \$
15 Fontaine Normand	Réso 113-20 Entretiens jardinières	492.84 \$
16 FQM	Réso 93-20 échelle salariale + formation	1 582.12 \$

17	Gagnon Image !	Écran protecteur 48*32 (Biblio)	224.20 \$
18	Groupe Architecture MB	Réso 106-20 Étude projet entrepôt	2 408.16 \$
19	Groupe Voyer	Pompe de piscine	333.43 \$
20	Kopilab	Contrat Toshiba	144.13 \$
21	Lavoie Francis	Déplacements pratique, sortie, visite caserne, tapis	138.27 \$
22	Lévesque David	Réso 83-20 Repas (formation du 25 et 26 juin)	35.33 \$
23	Libertevision	Service web 07-06-2020 au 06-06-2021	206.96 \$
24	Livraison ML	Messagerie	20.02 \$
25	Macpek	Capuchon d'huile	37.55 \$
26	Mallette	Réso 208-19 Services pour exercice au 31-12-2019	6 898.50 \$
27	Matériaux du Lac	Grillage, bâche, sangles, pièces barboteuses...	391.41 \$
28	Mécanique Francis Bouchard	Pantalon, bretelle, corde pour compacteur	171.90 \$
29	Municipalité de Squatec	Intervention du 11 Juin - 107, Sud-du-Lac (JAFJA)	302.54 \$
30	Michel Pelletier	Location traileur pour transport des fleurs	86.23 \$
31	Nettoyeur Christine	Service juin	48.29 \$
32	Nortec Industriel	Pièces pour loader	1 033.14 \$
33	Ouellet Vicky	Réunion RJDT	40.00 \$
34	Pelletier et Couillard	Réso 106-20 Piquetage terrain industriel et trottoir	2 673.17 \$
35	Pièces d'autos	Raccord	121.50 \$
36	Postes Canada	Envoi collectif (4)	143.96 \$
37	PG Solutions	Réso 108-20 Installation serveur Francine	638.11 \$
38	Purofator	Messagerie	52.87 \$
39	RJDT	Ordure et recyclage 5/10	4 895.10 \$
40	Samson électrique	Connection échangeur d'air, compresseur, travaux divers	2 312.03 \$
41	Sani-Express	Désinfectant à main, sacs poubelles, distributeurs...	383.60 \$
42	SEAO	Appel d'offre asphalte rue Sirois	19.82 \$
43	Sécurité Médic	Civières (2) immobilisateur de tête, couteau	1 534.50 \$
44	Sel Warwick	Réso 18-20 Calcium 1000KG (15 ballots)	11 537.74 \$
45	Serre de la Savane	Réso 19-20 Engrais pour fleurs 10 KG	57.48 \$
46	Servitech	Honoraires tenue à jour	1 163.23 \$
47	Toromont Cat	Réparation loader	2 287.54 \$
48	TR3E Experts conseils	Réso 107-20 Plans et devis pour trottoirs phases 2	4 484.03 \$
49	URLS	Réso 110-20 Formation Remue-méninge Ariane/Noémie	138.00 \$
TOTAL COMPTES À PAYER			<u>49 835.06 \$</u>

Je certifie que des crédits sont disponibles pour les comptes ci-haut mentionnés.



Francine Beaulieu, directrice générale

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

5. CORRESPONDANCE

La directrice générale fait la lecture du résumé de la correspondance.

1. Reçu chèque de 250 \$ du Député Denis Tardif pour nos publications sur le covid-19 dans le cadre du programme de Soutien à l'action bénévole 2020-2021.
2. Reçu courriel le 15 juin nous informant que le député Blanchette-Joncas rouvre ses nouveaux bureaux et reprend ses activités sur le terrain à Rimouski et à Témiscouata-sur-le-Lac sur rendez-vous au 1-866-720-2562.
3. Reçu courriel de M. André Pierre Vignola de la Route des Monts Notre-Dame le 16 juin nous informant que l'implantation des haltes touristiques sera complétée pour le 30 juin et nous fournissant une copie du contenu des bornes d'information et des panneaux qui seront installés dans les 6 haltes.
4. Reçu courriel de la MRC de Témiscouata nous informant que leur concours annuel 2020 est lancé sur le site internet www.tourismetemiscouata.qc.ca. Le prix est un séjour pour 2 personnes d'une valeur de 500\$ en compagnie de Vallier et Nathalie à leur érablière comprenant nuitée, repas et visite exclusive de l'entreprise. Les gens peuvent participer jusqu'au 17 décembre et le tirage aura lieu le 18 décembre.



Maire



DG

5. Reçu courriel de Mme Chantal Rondeau le 11 juin nous informant que la reprise des randos est maintenant possible sur le Chemin du Québec. Ils vont acheter des matelas et pompes pour laisser sur place. Les premiers marcheurs (environ 6) seront à Lac-des-Aigles le 11 et 12 juillet et s'installeront dans la salle municipale. La donation de 20 \$/nuit/marcheur servira pour rembourser les matelas la 1^{ère} nuit et couvrir les frais de location de la salle la 2^e nuit.
6. Reçu par courriel le 17 juin des cadets de la Sûreté du Québec assignés sur le territoire des Basques et du Témiscouata pour l'été nous informant de leurs mandats qui sont essentiellement de faire de la prévention et de la visibilité dans nos municipalités tant à pieds qu'à vélo. Présentement, nous effectuons beaucoup de sensibilisation plus particulièrement sur la distanciation sociale et tout ce qui entoure la COVID-19.
7. Reçu courriel nous informant que la direction du parc national du Lac-Témiscouata a pris la décision de ne pas opérer la navette nautique « L'Épinoche » pour la saison 2020.
8. Reçu une lettre du MTQ le 9 juin 2020, nous informant que le premier Rang « est » a été transféré à Esprit-Saint (route locale 2) en 1993. Quant au 2^e Rang et 3^e Rang, ils n'étaient pas inventoriés en 1993. Si les routes ne sont pas dans la liste PAERRL, on peut faire une demande de subvention en incluant notre résolution #16-20 et celle d'Esprit-Saint.
9. Reçu une lettre de remerciement de M. Claude Breault pour la démarche de la municipalité auprès du lieutenant-gouverneur et pour remercier et féliciter les membres du conseil pour le très bon travail effectué et d'être des gens dynamiques et optimistes.
10. Ramonages BSL de Rimouski offre leurs services à nos citoyens pour nettoyer les cheminées.
11. Reçu courriel le 9 juin nous informant que la programmation des travaux version no 2 soumise dans le cadre du programme TECQ 2019-2023 a été acceptée.
12. Reçu par dépôt direct 14 169.79 \$ le 16 juin comme redistribution 1^{er} trimestre – Parc éolien 1.
13. Lettre de remerciement de la Maison des Jeunes « La Piôle » pour notre générosité et compréhension concernant leur loyer que la municipalité a suspendu jusqu'à nouvel ordre.
14. Le chèque de 10 000 \$ du Programme d'aide aux commerces de proximité a été remis à MME Julie Chouinard, Nicole Bélanger et M. Vianney Chouinard, les propriétaires du Dépanneur chez Carolie, lundi, le 29 juin par le maire et la directrice générale.
15. Reçu lettre de remerciement du député M. Denis Tardif qui est venu nous faire une visite lundi, le 15 juin.
16. Le nouveau numéro de téléphone au Pavillon est le : 581-600-8686.
17. M. Richard Duchesne, pompier de Squatec et de Lac-des-Aigles, est allé mercredi et jeudi les 24 et 25 juin, porter assistance au feu à Rivière Ouelle, suite à la demande de ressources reçues le 22 juin de l'Association des chefs en sécurité incendie.

AVIS DE MOTION

6. AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT # 168-20 RELATIF À L'OBLIGATION D'INSTALLER DES PROTECTIONS CONTRE LES DÉGÂTS D'EAU

Chaque membre du conseil a reçu une copie du projet de règlement # 168-20.

M. Simon Bois, conseiller présente l'avis de motion, la présentation et le projet de règlement # 168-20, qui, à une prochaine séance du conseil sera adopté, projet de règlement numéro 168-20 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau sauf les articles 13 et 14 sur les infractions.

« PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE »

La directrice générale déclare que le projet de règlement a pour but l'adoption du règlement # 168-20, qui, à une prochaine séance du conseil sera adopté, projet de règlement projet de règlement numéro 168-20 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau.

AVIS DE MOTION

7. AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT # 169-20 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE AUX COMMERCE ET ENTREPRISES

Chaque membre du conseil a reçu une copie du projet de règlement # 169-20.

M. Michel Dubé, conseiller présente l'avis de motion, la présentation et le projet de règlement # 169-20, qui, à une prochaine séance du conseil sera adopté, projet de règlement 169-20 établissant un programme d'aide aux commerces et entreprises

« PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE »

La directrice générale déclare que le projet de règlement a pour but l'adoption du règlement # 169-20, qui, à une prochaine séance du conseil sera adopté, projet de règlement 169-20 établissant un programme d'aide aux commerces et entreprises.

8. TERRAINS INDUSTRIELS

152-20

8.1 AMÉNAGEMENTS DES TERRAINS INDUSTRIELS

Reprise du Point 15 de la réunion du 1^{er} juin 2020.

Pour l'aménagement des terrains acquis en vue du développement du Parc industriel municipal, des travaux de creusage sont nécessaires. Aménagement du plateau.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fasse les travaux d'aménagements avec, en partie ses équipements, cet été et au besoin fasse appel à un fournisseur possédant la machinerie requise.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

153-20

8.2 FACTURE DE DÉCAPAGE

Il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles acquitte la Facture # 228 de 9176-9828 Québec inc. (Excavation MTJP de Squatec), au montant de 4 405.00 \$ + taxes pour un total de 5 064.65 \$.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

154-20

8.3 ANALYSE DES NIVEAUX

Offre de services professionnels de la compagnie Stantec Experts-conseils Ltée de Rimouski pour faire :

1. Relevés topographiques à 2 150 \$
2. Plan préliminaire et estimation à 2 600 \$
3. Rapport d'étude préliminaire à 1 2050 \$
4. Plans et devis pour soumission à 4 200 \$
5. Déclaration de conformité à 2 500 \$

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles Accepte l'offre de services professionnels de Stantec Experts-conseils de Rimouski, pour les 2 premières parties du travail proposé soit Relevés topographiques à 2 150 \$ et Plan préliminaire à 2 600 \$ pour un total de : 4 750 \$ + taxes pour analyser les niveaux du sol pour l'installation future des réseaux d'aqueduc et d'égouts au Projet de terrains industriels.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

155-20

9. DEMANDE DES HABITATIONS ÉCONOMIQUES - TOITURE

Le maire fait la lecture de la résolution reçue du conseil d'administration des Habitations Économiques du Lac-des-Aigles du 13 mai demandant un soutien monétaire ad hoc (Destiné expressément à un usage) pour la réfection de la toiture du 67, rue Principale - Résidence Maurice Bossé.

Une vérification a été faite au budget et ce sujet est traité ce soir.

Considérant que Les Habitations économiques de Lac-des-Aigles existe sur notre territoire depuis 1982;

Considérant que les Habitations économiques de Lac-des-Aigles paient des taxes municipales depuis le début de leur existence au Lac-des-Aigles, pour un montant cumulé de plus de 250 000 \$;

Considérant que la Résidence Maurice Bossé qui loge plus de 10 foyers de personnes âgées, est la propriété des Habitations économiques ;

Considérant que cette personne morale à but non lucratif n'a jamais fait de demande d'aide financière à la municipalité ;

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse une aide de 10 000 \$ aux Habitations économiques du Lac-des-Aigles pour la réfection de la toiture de leur résidence de personnes âgées « Résidence Maurice Bossé ».

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

156-20

10. DEMANDE D'AIDE – ASSOCIATION DE L'ENSEMENCEMENT

Le maire fait la lecture de la lettre de demande d'aide de l'Association de l'ensemencement pour le tournoi de pêche blanche de 2021 pour frais de publicité et d'administration. Demande de 750 \$.

Et dépôt du rapport du tournoi de 2020 : 806 inscriptions et 189 cartes x 20 \$ = 3 780 \$ en cartes

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse une aide de 600 \$ comme les 2 dernières années à l'Association de l'ensemencement pour la publicité de leur prochain tournoi prévu en janvier 2021.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

157-20

11. SUBVENTION ENSEMENCEMENT – FONDATION DE LA FAUNE

Considérant que la municipalité a reçu de la Fondation de la Faune un montant de subvention de 2 000 \$ pour l'ensemencement ;

Considérant que c'est l'Association de l'ensemencement qui a organisé l'activité.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles transmette à l'Association de l'ensemencement 2 000 \$ correspondant au montant de la subvention reçue pour l'activité de pêche.

Et autorise la directrice générale à émettre le chèque.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

158-20

12. PROJET NORD-DU-LAC

RECOMMANDATION ET AVIS DE CONFORMITÉ CONCERNANT UNE DEMANDE D'AUTORISATION À DES FINS AUTRES QUE L'AGRICULTURE DE TYPE RÉSIDENTIEL DANS UN SECTEUR À DEMANDE RECEVABLE À LAC-DES-AIGLES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-des-Aigles a demandé à la MRC de Témiscouata de déposer une demande d'autorisation à des fins autres que l'agriculture auprès de la CPTAQ par sa résolution # 95-20 du 6 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE la demande porte sur un secteur identifié comme recevable par la décision de demande à portée collective #375828 du 8 décembre 2015 ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Témiscouata a émis une recommandation et un avis de conformité à propos de cette demande (Résolution RS-070-20) ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Témiscouata a déposé une demande d'autorisation à la Municipalité de Lac-des-Aigles ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-des-Aigles a étudié la demande en se basant sur les 11 critères de l'article 62 de la LPTAA, et qu'elle en conclut que :

1 : Le potentiel des sols des portions de lots visés par la demande est de catégorie 4 et comporte certains facteurs limitatifs très graves pour l'agriculture, dont la surabondance d'eau et une basse fertilité. La topographie de cette portion de terrain est néanmoins faiblement accidentée et le potentiel agricole de la partie résiduelle du lot est également de classe 4. De plus, l'ensemble des parties de lots de la demande sont boisés.

2 : Le faible potentiel des sols et les usages environnants ne permettent pas l'établissement de grandes productions agricoles. Le secteur visé par la demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture est identifié dans une zone où préexiste déjà des usages de villégiature sur les lots 5 406 062 et 5 406 063.

3 et 4 : Aucune conséquence réglementaire inhérente aux élevages à fortes charges d'odeur n'est possible. Le bâtiment agricole d'élevage le plus proche se situe à plus de 500m de la ligne de la première portion de lot de la demande ce qui est bien en deca des distances séparatrices exigées par le règlement de zonage de Lac-des-Aigles.

5 : D'autres emplacements sont disponibles ailleurs sur le territoire de la municipalité, mais ceux-ci ne présentent pas les mêmes caractéristiques de localisation, d'attrait, d'orientation que ces portions de lot. De plus, compte tenu que les contraintes qui peuvent peser sur les activités agricoles sont négligeables pour la pérennité de ces dernières, si l'on met dans la balance les avantages d'un développement à cet endroit, le bilan reste très positif.

6 : Le projet n'a pas pour effet de remettre en cause l'homogénéité agricole du secteur. La portion visée par la demande est déjà pour partie occupée par des résidences de villégiature.

7 : La demande n'aura aucun effet sur la conservation des ressources en eau pour l'agriculture.

8 : Les portions de lots résiduels appartiennent tous au même producteur agricole qui exploite en foin. Les boisés en bordure de lac n'ont que peu d'intérêt agricole pour lui. Sa surface de culture demeurerait inchangée en cas d'autorisation.

9 : (Voir la résolution municipale de soutien et la résolution de la MRC)

10 : (Non applicable)

11 : le plan de développement de la zone agricole prône une occupation dynamique du territoire et du territoire agricole. Il fait mention que les dispositions prévues à l'article 59 et prévus par la décision de demande à portée collective #375828 du 8 décembre 2015 ont été insuffisamment mis de l'avant.

CONSIDÉRANT QUE les autres emplacements disponibles ailleurs sur le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole permettant la construction de résidences ne présentent pas les mêmes caractéristiques physiographiques, de localisation, d'attrait, d'orientation que ces portions de lot ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture a été jugée conforme aux dispositions du règlement de zonage et aux mesures de contrôle intérimaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

QUE les membres du Conseil de la Municipalité de Lac-des-Aigles transmettent une recommandation favorable et un avis de conformité à la demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture du règlement de zonage et aux mesures de contrôle intérimaire à la CPTAQ.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

159-20 13. PROJET TROTTOIRS PHASE 2 - SERVITUDES

Deux (2) servitudes sont à obtenir pour le prolongement du trottoir – Phase 2. Soit sur les propriétés du 102, rue Principale appartenant à Mme Lucie Constant et M. Jean-Yves Ouellet et celle du 104, rue Principale, appartenant à M. Bruno Gendron.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles signe deux (2) servitudes de passage pour la pose de trottoirs vis à vis du 102 (Matricule 1717-07-8268 Lot # 5406288) et du 104, rue Principale (Matricule 1717-07-9880 Lot # 5406290) avec les propriétaires Mme Lucie Constant et M. Jean-Yves Ouellet et M. Bruno Gendron.

Et qu'elle indemnise chaque servitude d'un montant de 1 000 \$ à 1 200 \$ maximum.

Que le maire M. Pierre Bossé soit autorisé à signer ces servitudes avec la directrice générale Mme Francine Beaulieu et/ou la directrice générale adjointe Mme Nadia Castonguay et à signer tout autre document relatif à ces servitudes.

Que le notaire Me Harold Thibeault soit mandaté pour procéder à l'enregistrement de ces servitudes.

Que la municipalité procède au déboursé de ces indemnités à la signature des contrats.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

14. PROJET TROTTOIRS PHASE 2 – DEMANDE DE SOUMISSIONS ET PERMISSION DE VOIRIE

160-20

14.1 DEMANDE DE SOUMISSIONS

TR3E a préparé un Plan clé pour prolongation de trottoirs – Phase 2 de la rue Beaulieu au 110, rue Principale.

La directrice générale a préparé les Instructions aux soumissionnaires et formulaire de soumission.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles procède par appel d'offre sur SEAO pour le projet de « Prolongement du trottoir de la rue Principale « EST » (Phase 2 : rue Beaulieu au 110 rue Principale « EST – 140m LIN.) selon le plan clé en génie civil de TR3E – Projet I20-159 et les instructions aux soumissionnaires.

Que les soumissionnaires aient jusqu'à Vendredi, le 7 août à 11 h pour soumettre leur soumission sous enveloppe cachetée portant la mention « Soumission Prolongement du trottoir - Phase 2 » au 73, rue Principale, Lac-des-Aigles, G0K 1V0, accompagnée de tous les documents requis soit le Plan clé en génie civil de TR3E, le formulaire de soumission, les instructions aux soumissionnaires paraphés et accompagnée des documents exigés et de l'Annexe 2 du Règlement de gestion contractuelle signée.

Que les travaux devront être réalisés du lundi au vendredi entre 7 h et 18 h et être terminés pour le 30 octobre 2020. L'entrepreneur doit aviser la Municipalité 2 semaines avant le début des travaux. À défaut de terminer les travaux dans le délai prescrit, un montant de 1 500 \$ est retenu à titre de dommages et intérêts liquidés pour chaque jour de calendrier passé le 30 octobre 2020.

Que ce projet soit défrayé à même la Programmation TECQ 2019-2023.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

161-20

14.2 DEMANDE DE PERMISSION DE VOIRIE

Il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé

Que la municipalité de Lac-des-Aigles fasse une demande de permission de voirie au Ministère des Transports, pour son projet de « Prolongement du trottoir de la rue Principale « EST » (Phase 2 : rue Beaulieu au 110 rue Principale « EST – 140m LIN.).

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

162-20

15. JEUX D'EAU

M. Alexandre Breton, PDG de l'entreprise Playtec a fait une offre de Jeux d'eau selon l'emplacement à la plage qu'il est venu voir Samedi, le 27 juin. Offre à 94 947 \$ + taxes = 109 165.32 \$ au net 99 682.49 \$ plus la finition du terrain à 2 982 \$ + taxes = 3 428.55 \$ au net 3 130.73 \$.

Installation dans la semaine du 17 août. (3 semaines)

Il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé

Que la municipalité de Lac-des-Aigles accepte la 1^{ère} offre de Playtec pour les Jeux d'eau de 109 165.32\$ taxes incluses mais pas la 2^e offre.

Cette partie d'aménagement du terrain (terre, pelouse, ... enrochement) sera réalisé par la municipalité, ainsi que la fabrication d'un cabanon d'environ 8' x 8', d'emmener l'eau à l'endroit des Jeux et l'électricité.

Que le maire M. Pierre Bossé et la directrice générale soient autorisés à signer toute entente avec Playtec.

Que ce projet soit défrayé à même la Programmation TECQ 2019-2023.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

163-20 16. MODULES DE JEUX

M. Alexandre Breton, PDG de l'entreprise Playtec offre des modules de Jeux. Offre à 15 819 \$ + taxes = 18 187.90 \$ au net 16 607.98 \$.
Installation dans la semaine du 17 août.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

Que la municipalité de Lac-des-Aigles accepte l'offre de Playtec de Modules de jeux à 18 187.90 \$ taxes incluses.

Que le maire M. Pierre Bossé et la directrice générale soient autorisés à signer toute entente avec Playtec.

Que ce projet soit défrayé à même la Programmation TECQ 2019-2023.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

164-20 17. ÉCHANGEURS D'AIR

Réfrigération Air C est venu faire l'installation de deux (2) échangeurs d'air selon notre Projet # 8.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

Que la municipalité de Lac-des-Aigles acquitte la facture # 101668 au montant de 10 800 \$ + taxes à Réfrigération Air C.

Que ce projet soit défrayé à même la Programmation TECQ 2019-2023.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

165-20 18. RENOUVELLEMENT CONTRAT MTQ HIVER

Le ministère des Transports désire nous confier l'entretien d'hiver pour les routes 232 et 296. Montant marché prévu 2020 à 176 426.79 \$ et marché en 2017 de 151 697.95 \$ soit un ajustement de 24 728.84 \$ pour les 3 années. Hausse d'environ 14.65 % par rapport à la valeur de l'ancien marché, soit une valeur de 8 405,68 \$/km pondéré.

Et l'abrasif à 14.43 \$ était à 13.97 \$.

Dossier no 6507-20-4529

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la municipalité de Lac-des-Aigles accepte que le ministère des Transports lui confie les travaux comprenant l'entretien d'hiver pour les routes 232 et 296 à Lac-des-Aigles au montant du marché prévu à 176 426.79 \$

Que le maire M. Pierre Bossé soit autorisé à signer ce contrat avec la directrice générale Mme Francine Beaulieu et/ou la directrice générale adjointe Mme Nadia Castonguay.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

166-20 19. LOCAL DE L'ÂGE D'OR – CUISINES COLLECTIVES

Lettre de Mme Sylvie Gagnon des Cuisines collectives demandant la location de la salle de l'âge d'or et d'un autre local. Offre de payer un loyer mensuel de 500 \$ + 100 \$ pour autre local.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la municipalité de Lac-des-Aigles accepte de louer l'ancien local de l'Âge d'or de la salle communautaire situé au sous-sol du 75, rue Principale ainsi qu'un local pour entreposer leurs produits, aux Cuisines collectives du Haut Pays. Pour un montant mensuel de 600 \$ payable le premier jour de chaque mois, et ce, pour une durée de 5 ans renouvelable.

La municipalité s'occupera de faire faire l'installation de deux (2) prises électriques individuelles pour les congélateurs et d'une prise régulière pour leur bureau dans ce local de l'Âge d'or.

Que le maire M. Pierre Bossé et la directrice générale Mme Francine Beaulieu soient mandatés pour signer ce contrat de location avec les Cuisines Collectives du Haut-Pays.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

167-20

20. TOILETTE AU PARC BELVÉDÈRE OUVERTURE

La toilette au Parc belvédère a été ouverte lundi, le 22 juin 2020. Vu les directives du ministère en situation de pandémie, la toilette doit être nettoyée au minimum une (1) fois par jour.

En 2019 la préposée y allait aux 2 jours. Donc le double de fois en 2020.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la municipalité de Lac-des-Aigles en respect des directives étant donné la pandémie, fasse faire l'entretien de la toilette à chaque jour par la préposée Mme Chantal Corbin et ce selon les mêmes conditions qu'en 2019 (Réso 197-19).

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

168-20

21. PROPOSITION D'EXCAVATION JEAN-GUY ROY INC.

M. Ghislain Roy d'Excavation Jean-Guy Roy inc. a discuté d'un projet de développement résidentiel qui serait situé sur un de leur terrain à l'arrière des propriétés du 123 et du 125 rue Principale. Et demande à la municipalité son intérêt dans ce projet de développement qui nécessiterait de l'aménagement pour le prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout municipal pour desservir ces nouveaux terrains résidentiels. Ces terrains seraient accessibles à partir du Premier rang et le chemin serait un rond-point.

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la municipalité de Lac-des-Aigles s'engage à brancher les services d'aqueduc et d'égouts dès la construction d'une résidence et le permis sur le terrain.

Mais qu'Excavation Jean-Guy Roy inc. soit responsable d'acquitter les frais de notaire, d'arpentage ainsi que du décapage du chemin, pose de ponceaux, ... et s'engage à céder le chemin à la municipalité après les travaux du chemin réalisés.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

169-20

22. DEMANDE D'APPUI – PROJET D'AGROÉNERGIE DE L'EST DÉPOSÉ PAR M. JACQUES BOUCHER

Chacun des maires des 6 municipalités constituant l'Association de développement de la Vallée des Lacs (ADVL) dont votre collectivité en fait partie, a reçu l'information. AgroÉnergie de l'Est Coop de solidarité compte déposer avant le 30 juin, un projet auprès du MAPAQ afin de revaloriser les terres en friche dans nos 6 municipalités. Ils ont tous reçu l'ébauche de projet ici annexé.

Dans les années 70 grâce à la mise en commun des parcelles de lots forestiers privés, les Groupements Forestiers ont vu le jour. En fournissant l'expertise et très souvent des équipements de débardage, un potentiel de développement majeur pour nos collectivités est né.

AgroÉnergie cherche à reproduire cette approche mais cette fois avec nos terres en friche, nos terres non cultivées laissées à l'abandon. Par la production du Panic Érigé elle désire offrir une nouvelle opportunité aux propriétaires terriens qui, trop souvent sans disponibilité, inexpérimentés, ou mal outillés, ne peuvent remettre en culture leur parcelle de lot inutilisée. Le Panic Érigé pourra amener un revenu au propriétaire qui autrement n'a qu'une option, le reboisement. Il répondra également au besoin de litière de plus en plus criant chez les agriculteurs Bas-Laurentiens.

Vous n'êtes pas sans savoir que dans nos 6 collectivités, notre agriculture est en déclin. De plus en plus isolé, le potentiel de reprises ou de développement reste limité. À mon humble avis, un village sans agriculture, où tout a été reboisé ou laissé à l'abandon devient une collectivité vouée à la fermeture.

La Pandémie du COVID-19 a fait voir l'importance d'une agriculture de proximité. Elle incite à conserver ce potentiel qui a juste titre peut devenir une force de développement dans chacune de nos municipalités.

Je vous invite à en discuter afin de formuler vos appuis à ce projet. S'il est accepté, chacune des 6 municipalités seront invitées à apporter une contribution de 1 600\$ par année pour les trois prochaines années; le temps de constituer ce premier groupe agricole. Le 1 600\$ pourra être remis à l'ADVL qui verra au suivi de cette première tranche du projet représentant au-delà de 200,000\$ d'investissement.

Votre petite contribution qui n'a pas d'impact significatif sur votre budget, se révèle d'une importance capitale pour démontrer notre solidarité aux diverses instances gouvernementales dans l'optique d'une prise en charge de notre développement économique et social sur notre territoire (JAL, Biencourt, Lac des Aigles et Squatec).

Puisque vos rencontres de conseil se déroule pratiquement toutes en même temps, je ne pourrai malheureusement pas être présent partout. Je demeure toutefois disposé à aller vous rencontrer à votre convenance pour de plus amples explications.

Au nom du Conseil d'administration d'AgroÉnergie de l'Est Coop de solidarité merci pour votre solidarité.

Jacques Boucher



Message d'André Chouinard : Le projet soumis par Jacques Boucher au nom de AgroÉnergie de l'Est, coopérative de solidarité, est accepté par les membres de l'ADVL; quant au versement du montant de 1 600\$/municipalité pendant trois ans, les maires acceptent de présenter ce projet à leur conseil respectif et de recommander son acceptation. Selon le message reçu de Jacques Boucher aujourd'hui, l'ADVL pourrait recueillir ces montants et les verser à qui de droit.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

Que la municipalité de Lac-des-Aigles appuie le projet d'AgroÉnergie de l'Est, Projet de valorisation des terres agricoles dévalorisé (TDA) en fournissant un soutien financier de 1 600 \$ / année pendant 3 ans.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

170-20 23. CAMP DE JOUR – SORTIES ET BUDGET

5 sorties pourront être organisées pour le Camp de jour soit :

- 1) Location de glissade, canon à mousse et jeux gonflables pour le 7 et 8 août 2020: 1 200 \$*
 - 2) Sortie au Cinéma et par Beauséjour : 375 \$*
 - 3) Sorite au Parc national du BIC : 500 \$*
 - 4) Sortie à Québec : 1 000 \$*
 - 5) Activité de danse fitness : 7 rencontres en plein air pour jeunes et adultes : 700 \$*
- Pour un total de 3 775 \$*

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la municipalité de Lac-des-Aigles autorise un budget de 2 500 \$ pour les sorties des jeunes du Camp de jour municipal cet été, à la discrétion de la coordonnatrice des loisirs et culture, Mme Guylaine Sirois.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

171-20 24. INFORMATIONS – DOSSIER DE M. TSIMINOS

Probablement une demande de dérogation mineure pour son terrain.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la municipalité de Lac-des-Aigles accepte de donner une partie de son terrain, de dimension 5 mètres de large en façade de la rue Principale et de la profondeur de notre terrain, aux propriétaires du 29, rue Principale Mme Aline Michaud et M. Michel Tsiminos.

Que les propriétaires défraient tous les frais d'arpentage, de lotissement, de transfert de droits et de demande de dérogation mineure et autres à venir.

Que la directrice-générale soit mandatée pour faire une demande de permission de voirie auprès du Ministère des Transports, concernant cette transaction.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Maire

DG

25. ADVL – PARTICIPATION À LA FOIRE DE L'EMPLOI DE MONTRÉAL ET COTISATION

172-20

25.1 FOIRE NATIONALE DE L'EMPLOI DE MONTRÉAL

La 15e édition de la **Foire nationale de l'emploi** aura lieu les **15 et 16 octobre 2020**, dans le hall principal du Stade olympique, à Montréal. **Plus de 300 exposants** y sont attendus. La Foire nationale de l'emploi est non seulement le seul salon de l'emploi à avoir accueilli plus de 300 exposants au Canada, mais ce sommet (atteint en 2018 et en 2019) lui confère un statut encore plus exclusif et la positionne résolument dans une classe à part dans l'industrie des salons et expositions au Canada.

Considérant le projet de l'Association de développement de la Vallée-des-Lacs (ADVL) de participer à la foire nationale de l'emploi de Montréal les 15 et 16 Octobre prochains dont l'objectif vise à contrer la décroissance démographique, la pénurie de main d'œuvre et à attirer de nouveaux investisseurs en faisant notamment la promotion de la région ainsi que des diverses offres d'emploi et d'occasion d'affaires sur le territoire des six municipalités ;

Considérant les frais d'inscription à ce salon de l'emploi et d'autres frais connexes pour réaliser ce projet totalisant 6 000 \$ répartis comme suit :

- *Un total de 3 300 \$ pour l'inscription, l'habillage du kiosque et les frais de déplacement et d'hébergement ;*
- *Un total de 2 700 \$ pour du matériel et des outils promotionnels.*

Considérant le support financier attendu de chacune des 6 municipalités de l'ADVL au montant 1 000\$;

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte d'investir une somme de 1 000 \$, à même son budget, pour participer à la Foire nationale de l'emploi pour les six municipalités desservies par l'ADVL.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

173-20

25.2 COTISATION

La facture de la cotisation annuelle pour 2020 de l'ADVL est de 5 \$ x 517 habitants = 2 585 \$

Il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles acquitte sa quote-part pour l'année 2020 pour un total de 2 585 \$ à l'Association de développement de la Vallée-des-Lacs.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

174-20

26. FONDS JEUNESSE TÉMISCOUATA

Courriel reçu de demande de participer au Fonds Jeunesse Témiscouata.

Je voulais tout simplement faire un suivi concernant le renouvellement de votre participation financière au programme du Fonds Jeunesse Témiscouata.

Nous n'avons toujours pas reçu votre contribution au programme pour l'année 2019-2020. Celle-ci a été acheminé en novembre 2019. (Voir pièces jointes)

Merci de votre considération et je vous invite à communiquer avec moi, pour toutes questions.

Bonne journée!

Mélanie Dumont, Agente de migration Place aux jeunes, 418-854-5530, poste 227, [Facebook](#) 

Demande de financement du Fonds Jeunesse Témiscouata à 0,25 \$/capita x 519 = 129.75\$

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse un financement de 129.50 \$ au Fonds Jeunesse Témiscouata.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

175-20

27. DEMANDE COMPAGNON EAU POTABLE ET EAUX USÉES

M. Berthier Beaulieu peut soumettre à Emploi-Québec une demande pour devenir compagnon afin de pouvoir évaluer les compétences acquises par M. David Lévesque après la fin de la formation théorique et pratique en eau potable et eaux usées.

La municipalité doit soumettre une lettre de recommandation.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la municipalité de Lac-des-Aigles accepte que M. Berthier Beaulieu fasse une demande pour devenir compagnon privé et que la municipalité écrive une lettre de recommandation.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

28. AFFAIRES NOUVELLES

176-20

28.1 APPEL DE PROJETS VOLET 4 – SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE – PROJET D'ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ / DE FAISABILITÉ EN LOISIRS

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Biencourt, Lac-des-Aigles et de Saint-Michel-du-Squatec désirent présenter un projet de Soutien à la coopération intermunicipale – Projet d'étude d'opportunité / de faisabilité en Loisirs dans le cadre de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de lac-des-Aigles s'engage à participer au projet de Soutien à la coopération intermunicipale – Projet d'étude d'opportunité / de faisabilité en Loisirs et à assumer une partie des coûts;

Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Le conseil nomme la Municipalité de Saint-Michel-du-Squatec organisme responsable du projet.

Que le maire, M. Pierre Bossé et la directrice générale Mme Francine Beaulieu, soient autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

177-20

28.2 BELVÉDÈRE – ENSEIGNE HALTE, OBSERVATOIRE ET TOILETTE

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fasse une demande au MTQ afin qu'au belvédère une enseigne contenant les informations suivantes soit installée Halte, observatoire et toilette.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

178-20

28.3 PORTABLE CASERNE

Estimation pour un portable de Micro-Data informatique de Rimouski à 1 049.95 \$.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte l'offre de Micro-Data et autorise le directeur incendie à faire l'achat du portable à 1 049.95 + taxes pour un total de 1 207.18 \$ pris au budget pompier.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

179-20

28.4 COUR MUNICIPALE

ATTENDU que le traitement de certaines infractions pénales devant la cour municipale ainsi que les auditions des procès tenues en journée et en soirée à Rivière-du-Loup et à Témiscouata-sur-le-Lac contribuent à une meilleure accessibilité à la justice pour les citoyens des municipalités desservies en respectant ainsi le concept de justice de proximité énoncé à l'article 1 de la Loi sur les cours municipales;

ATTENDU que l'entente relative à la poursuite de certaines infractions pénales devant la cour municipale commune de la ville de Rivière-du-Loup intervenue entre le Ministre de la Justice du Québec, le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) et la Ville de Rivière-du-Loup

concernant les constats d'infractions délivrés au nom du DPCP pourrait être modifiée, afin d'inclure les infractions relatives au Code de la sécurité routière commises sur les autoroutes;
ATTENDU qu'une telle modification permettrait de désengorger la Cour du Québec et d'assurer un meilleur délai quant au traitement des constats d'infraction émis sur les autoroutes tout en favorisant une meilleure rentabilité des cours municipales;

ATTENDU que ces principes sont applicables pour une grande majorité des cours municipales au Québec;

ATTENDU que le gouvernement du Québec et ses différents ministères se sont toujours refusé de donner suite à cette demande répétée des cours municipales de pouvoir traiter les dossiers des constats d'infraction délivrés sur les autoroutes;

ATTENDU que la cour municipale commune de la ville de Rivière-du-Loup doit devenir, à court terme, une cour sans papier et qu'elle doit s'adapter aux changements technologiques pour assurer la sécurité des usagers et le respect des directives émises par le juge municipal en ce qui concerne les salles d'audience, telles que les auditions des témoins et des défendeurs par visioconférence et la numérisation de la preuve en salle d'audience;

ATTENDU que les changements apportés favoriseront l'accès à la justice pour les défendeurs et témoins qui ne peuvent se déplacer pour assister aux procès;

ATTENDU que pour ce faire, la Ville de Rivière-du-Loup doit acquérir de nouveaux équipements tels que rétroprojecteurs, ordinateurs, écrans visuels, achat d'une licence pour la visioconférence et acquisition de mobilier supplémentaire;

ATTENDU que la numérisation de la preuve de la poursuite dans les dossiers constitue un défi et un enjeu majeur à court terme pour les cours municipales;

ATTENDU que les cours municipales sont toujours dans l'attente de connaître les échéanciers de la Sûreté du Québec pour l'implantation et la mise en fonction des constats d'infraction électroniques dans les autopatrouilles, afin que les constats d'infraction, les rapports d'infraction, les compléments et les photographies soient téléchargés numériquement dans le système informatique des cours municipales;

ATTENDU qu'afin de respecter les directives émises par le juge municipal, la poursuite doit maintenant déposer l'ensemble de la preuve de façon numérisée;

ATTENDU que le travail pour la poursuite est colossal, car dans tous les dossiers judiciairisés, la poursuite doit numériser tous les documents contenus au dossier pour être déposés devant le juge tels que le constat d'infraction, le rapport d'infraction, le complément, les photographies alors que l'implantation des constats électroniques par la Sûreté du Québec réglerait cette situation pour l'ensemble des cours municipales;

ATTENDU que plusieurs corps policiers municipaux utilisent déjà les constats électroniques et que la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) est déjà en mesure de traiter électroniquement ces constats;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

Que ce conseil prie le gouvernement du Québec et le ministère de la Justice du Québec de:

- revoir les ententes en vigueur relatives à la poursuite de certaines infractions pénales devant les cours municipales, afin de permettre que les constats d'infraction délivrés sur les autoroutes au nom du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) puissent être déposés devant les cours municipales;
- soutenir financièrement les cours municipales dans leur passage à l'ère du numérique afin que celles-ci puissent acquérir les équipements et le mobilier requis pour répondre aux nouvelles règles de fonctionnement qui leur sont imposées;
- accélère l'implantation et la mise en fonction des constats d'infraction électroniques dans les autopatrouilles de la Sûreté du Québec, partout sur le territoire québécois, afin que les constats d'infraction, les rapports d'infraction, les compléments et les photographies soient versés de façon numérique dans le système informatique des cours municipales, le plus rapidement possible;

Que copie de la présente résolution soit transmise à la Ville de Rivière-du-Loup afin qu'elle la transmette à la Ministre de la Justice du Québec, madame Sonia LeBel, au député de la circonscription foncière de Rivière-du-Loup-Témiscouata, monsieur Denis Tardif, aux préfets des MRC du Témiscouata, de Rivière-du-Loup et Les Basques, madame Guylaine Sirois, et messieurs Michel Lagacé et Bertin Denis, à la Sûreté du Québec, madame Johanne Beausoleil, directrice générale, et monsieur Dominic Thériault, directeur du Centre de services de la MRC de Rivière-du-Loup, à l'Union des Municipalités du Québec, à la Table régionale des élus municipaux du Bas-Saint-Laurent et à l'ensemble des municipalités possédant une cour municipale, afin d'obtenir leurs appuis en regard de la présente résolution.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

180-20

28.5 FORFAIT FIRME DHC AVOCATS

Il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles renouvelle l'offre de service de Dufresne Hèbert Comeau, avocats (Réso 241-18 et Réso 192-19) pour les consultations téléphoniques illimitées au coût de 400 \$/année + taxes pour 1 an du 9 juillet 2020 au 9 juillet 2021.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

28.6 PLAGE

Le conseiller M. Frédéric Dubé parle que la descente au lac est abrupte et si du sable pouvait être mis. Le contremaître s'en charge.

181-20

28.7 PARTAGE – PROJET AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUY – VOLET 4

Il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles propose à la Municipalité de Saint-Guy la possibilité de monter un projet commun d'acquisition d'une souffleuse sur loader qui pourrait être soumis au Volet 4 Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du MAMH. Projet subventionnable à 50 %.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, M. Pierre Bossé, invite les citoyens présents à poser leurs questions ou par courriel et le conseil y répondra à la séance suivante du 10 Août.

CERTIFICAT DE CRÉDITS DISPONIBLES

Je, soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions numéros: 151-20, 153-20, 154-20, 156-20, 157-20, 159-20, 162-20, 163-20, 164-20, 167-20, 169-20, 170-20, 172-20, 173-20, 174-20, 176-20, 178-20 et 180-20.



Francine Beaulieu
Directrice générale

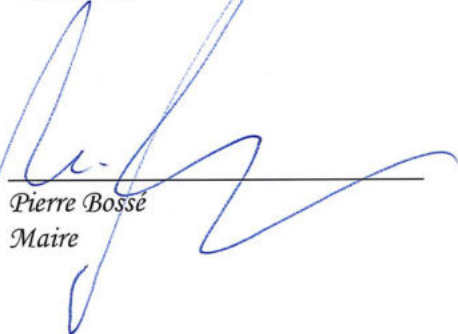
182-20

29. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21 h, l'ordre du jour étant épuisé, la clôture et la levée de l'assemblée sont proposées par Monsieur Pierre Bossé, maire.

Adopté.

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.



Pierre Bossé
Maire



Francine Beaulieu
Directrice générale